

LIVRET ESTIVAL

N° 2

DE LA

LIGUE DE

NORMANDIE

Edito,

Voici le **livret N°2 des Règlements des Compétitions Régionales pour la période estivale de 2018** de la Ligue de Normandie d'Athlétisme.

Vous y trouverez tous les renseignements concernant le 1^{er} tour des interclubs, les régionaux des Epreuves Combinées, les régionaux individuels, ainsi que les horaires de meetings de club... du moins pour ceux qui les ont adressés.

A tous, athlètes, entraîneurs, dirigeants et officiels, bonne saison estivale 2018.

A noter sur le site de la FFA, rubrique Fédération, partie officielle, PV et circulaires :

- Circulaire N° 49 du 9 Novembre 2017 : calendrier des procédures de qualifications pour les compétitions nationales gérées par la CSO.
- Circulaire N° 9 du 13 Février : tableau des minimas qualificatifs aux championnats de France estivaux 2018 ;

Organisation des compétitions

1 – Conditions Générales :

1.1) Pour que les résultats d'une compétition soient homologués, en plus des dispositions prévues aux règles F.4 et F.149 des règlements fédéraux, il faut :

- Qu'elle soit inscrite au calendrier de la LNA
Si un club souhaite organiser une compétition non inscrite au calendrier, il devra trois semaines avant la date choisie, demander l'autorisation à la LNA qui pourra éventuellement la refuser, si elle porte préjudice à une autre épreuve inscrite au Calendrier.
- Que le club organisateur avertisse tous les clubs de la Ligue.
- Que le jury présenté soit des officiels répertoriés.
- Qu'elle soit totalement gérée avec le logiciel LOGICA (seules les épreuves autorisées par la ligue seront répertoriées).

1.2) Tous les procès-verbaux des records de France ou de Ligue doivent être établis sur les imprimés spécifiques et adressés par le club organisateur au Secrétaire Général. Préciser sur les résultats les raisons pour lesquelles un record n'est pas proposé à l'homologation (Vent, Jury, etc...).

1.3) Un athlète sélectionné en équipe de Ligue et renonçant à cette sélection peut se voir interdire toutes compétitions le jour où est prévue la rencontre.
Le club qui organiserait une réunion le jour d'une rencontre où figure une sélection régionale devrait, si la demande lui en a été faite par la Ligue, refuser toutes participations d'athlètes retenus en équipe régionale.

2 – Licences :

Tous les participants doivent être obligatoirement licenciés la veille du jour de la compétition (**titulaires d'une licence « compétition »**).

3 – Organisations de compétitions de clubs :

L'organisateur devra prendre en charge la totalité de l'organisation. Cependant, il pourra solliciter l'aide de la Ligue (matériel et jury).

4 – Organisations des compétitions régionales :

Pour chaque compétition régionale organisée par la CSO Régionale, le club organisateur recevra du responsable de la CSO désigné (directeur de la compétition) un cahier des charges précisant les conditions d'organisation de l'épreuve concernée.

Conditions communes à toutes les compétitions :

A la charge du club d'accueil (rôle du Directeur de la Compétition)

- Assurer la préparation du stade et du matériel préalablement à la compétition.
- Mettre à disposition le matériel de compétition, ainsi que le matériel d'animation.
- Assurer la gestion et la mise en place du matériel y compris des haies pendant la compétition.
- Aider le secrétariat Ligue en mettant des personnes à disposition pour la reprographie, les navettes et l'affichage.
- Prévoir des locaux pour la chambre d'appel, le secrétariat, le contrôle antidopage.
- Préparer les repas des officiels suivant le barème fixé par la ligue (le repas doit être conséquent).
- Prévoir le service médical adapté à la compétition.

A la charge de la Ligue :

- Elle désigne et convoque les membres du jury, en faisant appel à jury pour compléter le jury officiel ci-après et en application de l'article 7 (pour toutes les compétitions organisées par la Ligue, la CSO désigne le jury de base, en particulier le juge arbitre, le Directeur de Réunion, le starter coordonnateur, le jury marche, les responsables du chronométrage électrique, les responsables secrétariat LOGICA et l'animateur).
- Diffuse les informations techniques (qualification, horaire).
- Apporte le matériel à sa charge.
- Organise et assure le secrétariat.
- Supporte les frais des repas des officiels.

Rôle du Directeur de réunion :

- Le Directeur de réunion est responsable de tout ce qui se passe sur l'aire de compétition en particulier des officiels (règle 122) . Il ne doit pas intervenir dans les décisions du ou des juges arbitres

5 – Qualifications et engagements aux Compétitions Régionales :

La qualification des athlètes et des équipes pour les Championnats Régionaux Individuels, de Relais, Interclubs, sera faite par la CSO Régionale qui est souveraine dans ce domaine.

Les Comités et les Clubs devront suivre strictement les instructions de la CSO Régionale pour faciliter son travail de qualification (Imprimés, dates limites).

Pour toutes les compétitions régionales gérées par la CSO – LNA (Interclubs, Epreuves Combinées, etc.) les engagements doivent se faire uniquement auprès de la Ligue, au format LOGICA, à partir du site internet de la ligue, à la rubrique « ENGAGES », avec les codes identifiants du club, à la date fixée pour chaque compétition.

6 – Publicité :

Elle devra être conforme aux Règlements Fédéraux et les annonces publicitaires seront faites.

7 – Organisation et déroulement des compétitions Ligue :

En cas d'insuffisance de membres de jury y compris pour dédoubler certains concours et en particulier s'il y a autour des aires de compétition énormément de « juges parallèles et officieux », la réunion ne débutera pas ou elle sera interrompue.

MÉMO TECHNIQUE

Le Poids des Engins

CATÉGORIES	Poids	Disque	Javelot	Marteau
HOMMES				
BENJAMINS	3 kg	1 kg	0 kg 500	3 kg
MINIMES	4 kg	1 kg 250	0 kg 600	4 kg
CADETS	5 kg	1 kg 500	0 kg 700	5 kg
JUNIORS	6 kg	1 kg 750	0 kg 800	6 kg
ESP – SEN – MAS	7 kg 260	2 kg	0 kg 800	7 kg 260
FEMMES				
BENJAMINES	2 kg	0 kg 600	0 kg 400	2 kg
MINIMES	3 kg	0 kg 800	0 kg 500	3 kg
CADETTES	3 kg	1 kg	0 kg 500	3 kg
JUNIORS	4 kg	1 kg	0 kg 600	4 kg
ESP – SEN – MAS	4 kg	1 kg	0 kg 600	4 kg

Les hauteurs et intervalles des courses de Haies

Catégorie	Distance	Nombre de Haies	Hauteur	Départ à la 1 ^{ère} Haie	Distance entre les Haies	Dernière Haies à l'arrivée	Couleur des marques de repérages
HOMMES							
Benjamins	50m	5	0,65	11,50	7,50	8,50	Rouge
Minimes Garçons	80m	8	0,84	12	8	12	Blanc
	100m	10	0,84	13	8,5	10,50	Jaune
Cadets	200m	10	0,76	21,46	18,28	14,02	Bleu
	110m	10	0,91	13,72	9,14	14,02	Bleu
Juniors	400m	10	0,84	45	35	40	Vert
	110m	10	0,99	13,72	9,14	14,02	Bleu
Esp / Sen / Masters	400m	10	0,91	45	35	40	Vert
	110m	10	1,06	13,72	9,14	14,02	Bleu
Sur 110m, l'utilisation de haies d'une hauteur de 1,00 m est autorisée							
FEMMES							
Benjamines	50m	5	0,65	11,50	7,50	8,50	Rouge
Minimes	50m	5	0,76	11,50	7,50	8,50	Rouge
	80m	8	0,76	12	8	12	Blanc
	200m	10	0,76	21,46	18,28	14,02	Bleu
Cadettes	100m	10	0,76	13	8,50	10,50	Jaune
	400m	10	0,76	45	35	40	Vert
Jun / Esp / Sen, Masters	100m	10	0,84	13	8,50	10,50	Jaune
	400m	10	0,76	45	35	40	Vert

En Masters H et F, les distances , intervalles et hauteurs des haies sont adaptées en fonction des âges.

INTERCLUBS

Afin de préparer au mieux les 5 compétitions du 1^{er} tour des interclubs qui se dérouleront sur le territoire de la ligue les samedi 5 et dimanche 6 Mai prochains, nous vous demandons de faire parvenir la liste des officiels de votre club qui seront présents ce jour-là aux personnes mentionnées ci-dessous **avant le jeudi 3 Mai, 20 h 00 dernier délai** afin que le Directeur de Réunion puisse confectionner ces jurys.

Lors de la constitution de ces jurys, nous ferons au mieux pour placer chacun en fonction de ses demandes... Mais tous les souhaits ne pourront sans doute pas être satisfaits !

Merci d'utiliser le modèle ci-dessous :

CLUB :	DIVISION :
---------------	-------------------

NOM Prénom	N° licence	Qualification	Poste souhaité

A ramener à :

Sotteville: kerveillant.andre@neuf.fr

Tourlaville : riton50042@gmail.com

Vernon : didier.adast@wanadoo.fr

Querqueville : sylvain.collette@wanadoo.fr

Gonfreville l'Orcher : kerveillant.andre@neuf.fr

Les renseignements concernant le 2ème tour (N2 – N3 – R1 et R2) vous parviendront dans la semaine 19

1er tour des interclubs – Nationale 1 et élite
SOTTEVILLE LES ROUEN – Stade Jean Adret –
31, Avenue du 14 Juillet – Dimanche 6 Mai 2018

Le 1er tour des interclubs nationaux regroupant les 5 clubs de la Ligue de Normandie de Nationale 1 et Elite plus l'équipe B du SS 76 de Nationale 2 se déroulera le dimanche 6 Mai au stade Jean Adret à Sotteville les Rouen.

Clubs participants :

A – Entente Athlétique Mondeville Hérouville
B – Caen Athlétic Club
C – Stade Sottevillais 76 A
D – Stade Portes Normandes Vernon
E – Rouen Mont Saint Aignan Athlétisme
G – Stade Sottevillais 76 B (Nationale 2)

Engagements : à faire sur le site de la Ligue de Normandie d'Athlétisme, pour le **vendredi 4 Mai, 9 h 00 dernier délai** avec la liste des officiels (Cf article 1108.3, pages 44 et 45 du règlement des interclubs).

La liste des officiels avec leurs souhaits est également à expédier avant le **jeudi 3 Mai, 20 h 00**, à kerveillant.andre@neuf.fr

Etant donné le petit nombre d'équipes de ce match la présence d'un ou plusieurs juges supplémentaires par club serait bienvenue (même non diplômés mais licenciés).

JURY : principaux postes désignés par la CSO

Directeur de compétition	Y. QUEDEVILLE
Directeur de réunion	D. ADAST
Délégué technique de la CSO	A. BOUILLOUX
Juge arbitre	J.M. NICOLAS
Juges arbitres adjoints	A. VOIRIOT – P. CAUGANT
Starter	A. M'BAYE – D. GERME – P. LEFRANC
Chrono électrique	B. MALINE – J.C. BRETTEVILLE
Animation	I. RACA – M. FAUVEAU
Juges de marche	J.C. HUREL – F. PESQUET
Secrétariat	V. LE BOUCHER – M.T. POUCHET

1er tour des interclubs – Nationale 1 et élite

SOTTEVILLE LES ROUEN – Dimanche 6 Mai 2018

10 h 15 : réunion et mise en place du jury perche

10 h 45 : réunion du jury marche (juges + jury poids comme pointeurs)

11 h 20 : réunion des jurys concours

11 h 30 : mise en place des concours

Courses	Horaire	Hauteur	Longueur	Perche	Triple	Poids	Disque	Javelot	Marteau
3000 marche F	11 h 00			F					
5000 marche H	11 h 25								
	11 h 45				F				H
400 haies F	12 h 10	F	F				H		
400 haies H	12 h 20							H	
400 m F	12 h 30					H			
400 m H	12 h 40								
800 m F	13 h 00								
800 m H	13 h 10								
200 m F	13 h 25								
200 m H	13 h 35			H					F
1500 m F	13 h 50		H				F		
1500 m H	14 h 00	H			H	F		F	
110 haies H	14 h 15								
100 haies F	14 h 30								
100 m F	14 h 45								
100 m H	14 h 55								
3000 m steeple H	15 h 10								
3000 m F	15 h 25								
3000 m H	15 h 40								
4 x 100 m F	16 h 00								
4 x 100 m H	16 h 05								
4 x 400 m F	16 h 15								
4 x 400 m H	16 h 25								

A – Entente Athlétique Mondeville Hérouville

B – Caen Athlétic Club

C – Stade Sottevillais 76 A

D – Stade Portes Normandes Vernon

E – Rouen Mont Saint Aignan Athlétisme

G – Stade Sottevillais 76 B (Nationale 2)

1er tour des interclubs – Nationale 2
TOURLAVILLE – Stade de Pont Marais
Rue Augustin Le Maresquier – Dimanche 6 Mai 2018

Le 1er tour des interclubs de Nationale 2 regroupant 6 des 7 clubs de la Ligue de Normandie de Nationale 2 (sauf le SS 76 B) se déroulera le dimanche 6 Mai au stade Georges Fatôme de Tourlaville.

Clubs participants :

A – Evreux AC
B – Havre AC
C – Stade Saint Lô
D – Nord Cotentin Athlétique
E – Manche Athlé Centre Sud
F – AS Tourlaville

Engagements : à faire sur le site de la Ligue de Normandie d'Athlétisme, pour le **vendredi 4 Mai, 9 h 00 dernier délai** avec la liste des officiels nécessaires (Cf article 1108.3, pages 44 et 45 du règlement des interclubs).

La liste des officiels avec leurs souhaits est également à expédier avant le **jeudi 3 Mai, 20 h 00**, à Eric Vastel, riton50042@gmail.com

Etant donné le petit nombre d'équipes de ce match la présence d'un ou plusieurs juges supplémentaires par club serait bienvenue (même non diplômés mais licenciés).

JURY : principaux postes désignés par la CSO

Directeur de compétition	N. LEPOITEVIN
Directeur de réunion	E. VASTEL
Délégué technique de la CSO	P. FRITEYRE
Juge arbitre	D. LESOEUR – S. COLLETTE
Juge arbitre des départs	DD KERVEILLANT
Starter	P. DUCHESNE – V. ZIMNIEWSKI – R. DUPONT
Chrono électrique	X. COUCHOT – M.P. DUCAULE – E. PLICHEY
Animation	S. LEPOITEVIN – N. PICARD
Juges de marche	H. PANNIER – T. GOUBERT – C. DUQUESNE
Secrétariat	P. FRITEYRE – CD 50

1er tour des interclubs – Nationale 2
TOURLAVILLE – Dimanche 6 Mai 2018

11 h 20 : réunion du jury

11 h 30 : mise en place des concours

Courses	Horaire	Hauteur	Longueur	Perche	Triple	Poids	Disque	Javelot	Marteau
3000 marche F	12 h 00								
	12 h 15				F			H	
5000 marche H	12 h 35		H	H					
	12 h 45	F							F
400 haies F	13 h 20								
400 haies H	13 h 30								
400 m F	13 h 45								
400 m H	13 h 55						H		
800 m F	14 h 05								
800 m H	14 h 15					F			
200 m F	14 h 30		F		H				
200 m H	14 h 40	H							
1500 m F	14 h 55								H
1500 m H	15 h 05			F					
110 haies H	15 h 20							F	
100 haies F	15 h 35						F		
100 m F	15 h 45					H			
100 m H	15 h 55								
3000 m steeple H	16 h 05								
3000 m F	16 h 25								
3000 m H	16 h 40								
4 x 100 m F	16 h 55								
4 x 100 m H	17 h 05								
4 x 400 m F	17 h 15								
4 x 400 m H	17 h 25								

A – Evreux AC

B – Havre AC

C – Stade Saint Lô

D – Nord Cotentin Athlétique

E – Manche Athlé Centre Sud

F – AS Tourlaville

CHAMPIONNATS DE NORMANDIE INTERCLUBS

ARTICLE 1 - L'organisation des interclubs régionaux se fera en 2018 sur 3 niveaux :

- Une division Nationale 3 à 16 clubs
- Une division Régionale 1 ouverte au premier tour avec une finale à 8 clubs
- Une division Régionale 2 ouverte aux deux tours

Pour 2018, la division Nationale 3 regroupera exceptionnellement seize (16) clubs en se basant sur les résultats du deuxième tour des interclubs 2017, du fait du nombre important de descentes de N2 en N3.

Pour les divisions Régionale 1 et Régionale 2 les clubs pourront s'inscrire au premier tour dans la division de leur choix.

ARTICLE 2 : Règlement technique

Pour la Nationale 3 et la Régionale 1 : règlement des interclubs nationaux y compris pour les premières barres en hauteur et perche, et les planches de triple saut.

Attention le règlement 2018 a changé pour la hauteur, voir article 1102.4.5 pages 38 et 39 du Livret des règlements des compétitions estivales.

Pour la Régionale 2, le règlement national s'applique avec les adaptations ci-dessous :

- Les clubs ont la possibilité d'engager jusqu'à trois (3) athlètes sur la même épreuve.
- Chaque athlète peut participer à deux (2) épreuves individuelles au maximum plus un relais en ayant la possibilité de doubler deux (2) sauts, deux (2) lancers ou deux (2) courses inférieures ou égales à 400m.
- Les montées de barres à la hauteur et la perche sont aménagées pour permettre de débiter à une barre multiple de 10 et de continuer ensuite le concours comme lors des épreuves individuelles. Les planches de triple saut seront aménagées (à 7,9,11,13 pour les Hommes et à 5,7,9,11 pour les Femmes)

ARTICLE 3 : Officiels

Pour être considéré comme officiel, la personne présentée par un club devra être licenciée pour la saison en cours et diplômée au minimum de niveau départemental. Les personnes licenciées et non diplômées sont les bienvenues sur les organisations et seront considérées comme bénévoles mais ne pourront pas être comptabilisées dans les officiels que chaque club doit fournir.

Nationale 3 : Chaque club devra fournir au minimum six (6) officiels dont au moins un (1) fédéral minimum, et quatre (4) régionaux minimum.

Régionale 1 : Chaque club devra fournir au minimum quatre (4) officiels dont au moins deux (2) régionaux minimum et deux (2) départementaux minimum.

Régionale 2 : Chaque club devra fournir au minimum deux (2) officiels départementaux.

Les pénalités pour absence d'officiel seront appliquées pour chaque division et sur les 2 tours selon le barème suivant :

- 1 officiel manquant ou ne présentant pas la qualification requise : 500 points
- 2 officiels manquants ou : 1100 points

- A partir du 3^e officiel manquant ou : 700 points de pénalité par officiel manquant (1800 points...).

ARTICLE 4 : Organisation des poules

Toutes les compétitions régionales interclubs normandes auront lieu le samedi.

Trois implantations seront mises en place au premier et au deuxième tour :

- Au premier tour, chaque site accueillera des clubs des trois divisions en tenant compte d'une répartition aussi géographique que possible.
- Au deuxième tour :
 - un des sites accueillera la finale de Nationale 3 (8 clubs) et des clubs de Régionale 2.
 - Un autre site accueillera la poule de classement de Nationale 3 (8 clubs) et des clubs de Régionale 2.
 - Le 3^{ème} site accueillera la finale de Régionale 1 (8 clubs) et des clubs de Régionale 2.

L'implantation des sites du deuxième tour se fera en fonction des résultats du premier tour en essayant si possible de tenir compte de la répartition géographique des clubs concernés.

ARTICLE 5 : Montées – descentes

A l'issue du 2^{ème} tour des interclubs 2018 :

En tenant compte des descentes de Nationale 2 en Nationale 3 et des montées de Nationale 3 en Nationale 2 :

- Les 12 meilleurs totaux issus de la Nationale 3 et de la Régionale 1 de 2018 composeront le championnat interclubs de Nationale 3 de 2019 sachant qu'un club descendant de Nationale 2, quelque soit son total, reste en N3.
- Les 12 totaux suivants participeront au championnat de Régionale 1 en 2019.
- Toutes les autres équipes participeront au championnat de Régionale 2.
- Dans toutes les divisions, à l'issue du 1^{er} tour, les 6 meilleurs totaux participent à une poule finale, les totaux suivants à la poule de classement.

Pour 2020 et les années suivantes:

- Les 10 meilleurs totaux issus de la N2 (descente) et N3 participeront au championnat de Nationale 3.
- Les 2 premiers de la poule finale du championnat de Régionale 1 remplaceront les plus faibles totaux des championnats de Nationale 3, sous condition de réaliser 28000 points.
- Les 10 meilleurs totaux issus de la N3 (descente) et de Régionale 1 participeront au championnat de Régionale 1.
- Les 2 premiers de la poule finale du championnat de Régionale 2 remplaceront les plus faibles totaux des championnats de Régionale 1.

Régionale 1 – Régionale 2

Il n'y a pas de montées-descentes d'une saison à l'autre entre la Régionale 1 et la Régionale 2 : les clubs choisissent dans quelle division ils participent au premier tour.

A l'issue du premier tour on conserve en finale de Régionale 1 les huit (8) meilleurs totaux du premier tour. Les autres clubs sont basculés en Régionale 2 pour le deuxième tour.

Il est impossible de passer de Régionale 2 à Régionale 1 à l'issue du premier tour et impossible de participer au deuxième tour de Régionale 2 sans avoir participé au premier tour.

PS : Les interclubs régionaux et les interclubs nationaux (N1, N2) étant organisés sur 2 journées consécutives, un même athlète ne peut participer les 2 jours dans 2 équipes du même club, quelles que soient les épreuves. Cet article du règlement ne concerne pas les officiels.

Le matin de la compétition, chaque club doit retirer auprès du délégué de la CSO, l'enveloppe avec la composition probable de l'équipe, la feuille pour les changements dans les compositions, ainsi que d'autres renseignements, et ceci **1 h au plus tard avant le début de la 1ère épreuve.**

Pendant la compétition, l'accès au secrétariat sera strictement interdit aux délégués de clubs. Tout changement ou réclamation devra se faire auprès du délégué de la CSO.

1^{er} tour des Interclubs N3 et Régionale 1 et 2
GONFREVILLE L'ORCHER – Complexe sportif Maurice Bacquet
Rue Maurice Thorez – Samedi 5 Mai 2018

Engagements : à faire en ligne, sur le site de la ligue pour le **Vendredi 4 Mai 2018, 9 h 00, dernier délai.**

La liste des officiels prévue par le règlement avec leurs desideratas devra être transmise à DD Kerveillant, kerveillant.andre@neuf.fr pour le **jeudi 3 Mai 20 h 00** dernier délai.

Ossature du jury, désignée par la CSO régionale :

Directeur de compétition	M. GUERIN (Pdt EMSGO)
Directeur de réunion	DD KERVEILLANT
Juge arbitre	DD KERVEILLANT
Délégué Technique de la CSO	T. COLLIGNON
Starters	M. LOUVET – M. MAISONNEUVE – O. DUVAL
Chrono électrique	G. DELETOILLE
Animation	I. RACA – A. LELANT
Juges de Marche	JP MALANDAIN – H. PANNIER – S. DENIZE – F. SOUDAIS
Secrétariat	C. LOUVET – T. COLLIGNON – G. GIBEAUX
Délégué contrôle anti-dopage	JL LAPORTE

JURY :

Voir article 3 du règlement général des interclubs en ce qui concerne le nombre d'officiels prévus par club suivant la division.

Equipes engagées :

Nationale 3 :

A – ASCH Le Havre
B – GABS Bolbec
C – COB Eu
D – EAMH 2
E – Stade dieppois
F – CA Cauchois

Régionale 1 : AA Roumois 1 – AC Barentin – CA Lisieux – ESMGO – EAMH 3 – L Fécampois A

Régionale 2 : A Yvetot A – Pont Audemer AC – Le Havre S'Port A – Montigny RC – AA Roumois 2 – CO Harfleur

1^{er} tour des Interclubs N3 et Régionale 1 et 2
VERNON – Stade du Vernonnnet – Route de Giverny
Samedi 5 Mai 2018

Engagements : à faire en ligne, sur le site de la ligue pour le **Vendredi 4 Mai 2018, 9 h 00, dernier délai.**

La liste des officiels prévue par le règlement avec leurs desideratas devra être transmise à Didier ADAST, didier.adast@wanadoo.fr pour le **jeudi 3 mai 20 h 00** dernier délai

Ossature du jury, désignée par la CSO régionale :

Directeur de compétition	D. GRARD
Directeur de réunion	D. ADAST
Juges arbitres	A. BOUILLOUX - P. GOUJEON
Délégué Technique de la CSO	JY HEURTEVENT
Starters	V. ZIMNIEWSKI – M. BONNEGENT
Chrono électrique	
Animation	L. BLANCHARD
Juges de Marche	J.C. HUREL – F. PESQUET – P. PECCATTE
Secrétariat	F. DESJARDINS - J.C. BEAUDEUR – M.T. POUCHET
Délégué contrôle anti-dopage	

JURY :

Voir article 3 du règlement général des interclubs en ce qui concerne le nombre d'officiels prévus par club suivant la division.

Equipes engagées :

Nationale 3 :

A – VRAC

B – R2MA 2

C – APPAM 61

D – SPNV 2

Régionale 1 : Evreux AC 2 – Les Andelys – ESM A – NAC - A3 Alençon – CAQC 76

Régionale 2 : Gisors AC – SC Bernay – EA Louviers – APPAM 2 – B. Argentan – R2MA 3

1^{er} tour des Interclubs N3 et Régionale 1 et 2
QUERQUEVILLE – Stade Pierre Fernagu – 3 Rue des Claires Samedi
5 Mai 2018

Engagements : à faire en ligne, sur le site de la ligue pour le **Vendredi 4 Mai 2018, 9 h 00, dernier délai.**

La liste des officiels prévue par le règlement avec leurs desideratas devra être transmise à Sylvain COLLETTE, sylvain.collette@wanadoo.fr pour le **jeudi 3 Mai 20 h 00** dernier délai.

Ossature du jury, désignée par la CSO régionale :

Directeur de compétition	P. GUILLON
Directeur de réunion	S. COLLETTE
Juges arbitres	P. BOIVIN – D. LAIGRE
Délégué Technique de la CSO	P. FRITEYRE
Starters	P. DUCHENE – J.C. LE BOUCHER
Chrono électrique	CD 50 – X. COUCHOT
Animation	S. LE POITEVIN
Juges de Marche	C. VAUGON – C. DUQUESNE – E. GOUBERT
Secrétariat	J. PRODHOMME – T. DESVALLES
Délégué contrôle anti-dopage	

JURY :

Voir article 3 du règlement général des interclubs en ce qui concerne le nombre d'officiels prévus par club suivant la division.

Equipes engagées :

Nationale 3 :

- A – USM Vire
- B – CAC 2
- C – NCA 2
- D – Granville AC
- E – A Marais Carentan
- F – Flers Condé A

Régionale 1 : ALAVE - AC Avranches

Régionale 2 : AST 2 – CA Condé Torigny – Granville AC 2 – S St Lô 2 – MACS 2 – NCA 3 – SA Bayeux – CAC 3 – LC Bretteville/Odon – ES Falaise

HORAIRES :

Cet horaire est le même pour les 3 sites de Gonfreville l'Orcher, Vernon et Querqueville

10 h 45 : heure limite de dépôt des modifications d'équipes

10 h 45 : réunion du jury et des responsables d'équipes

Courses	Horaire	Hauteur	Longueur	Triple	Perche	Poids	Disque	Javelot	Marteau
3000 marche F	11 h 30								
5000 marche H	11 h 55		N3 H	N3 F					
	12 h 10							Rég F	N3 H
400 haies F	12 h 40	H			F	Rég H	N3 F		
400 haies H	12 h 55								
400 m F	13 h 15								
400 m H	13 h 35		Rég H	Rég F					
800 m F	13 h 55								
800 m H	14 h 05					N3 H	Rég H	N3 F	Rég F
200 m F	14 h 30								
200 m H	14 h 50								
1500 m F	15 h 15	F	N3 F	N3 H	H				
1500 m H	15 h 25					Rég F			
110 haies H	15 h 55						N3 H	Rég H	N3 F
100 haies F	16 h 15								
100 m F	16 h 30								
100 m H	16 h 45		Rég F	Rég H					
3000 steeple H	17 h 05					N3 F	Rég F	N3 H	Reg H
3000 m F	17 h 20								
3000 m H	17 h 35								
4 x 100 m F	18 h 00								
4 x 100 m H	18 h 10								
4 x 400 m F	18 h 20								
4 x 400 m H	18 h 30								

Dans toutes les courses on commencera toujours par les séries de Nationale 3 puis de Régionale 1 et 2, celles-ci pouvant être regroupées suivant le nombre de concurrents

Championnats de Normandie des Epreuves Combinées
BERNAY – Stade Robert bataille – Rue du stade
12 et 13 Mai 2018

Engagements : les engagements sont ouverts (pas de minima).

A faire sur le site de la ligue pour le **vendredi 11 Mai, 9 h 00 dernier délai**

Jury (de base, nommé par la CSO régionale) :

- Directeur de compétition : P. Devaux (SC Bernay)
- Directeur de réunion : E. Vastel
- Délégué technique de CSO : DD Kerveillant
- Juge arbitre : A. Bouilloux
- Chrono électrique : S. Boutel – M. Begin – E. Plichey
- Secrétariat :

Officiels :

- 1 officiel pour 1, 2 ou 3 athlètes
- 2 officiels pour 4 athlètes et +

La liste des officiels est à expédier à Eric Vastel, Directeur de réunion, riton50042@gmail.com, pour le **jeudi 10 Mai, 20 h 00** dernier délai.

Horaires : ci – dessous

Le dimanche, les régionaux d'épreuves combinées seront couplées avec le tour printanier du Challenge Equip' Athlé B/M des départements 27 et 76.

**Championnats de Normandie des Epreuves Combinées
BERNAY – Stade Robert Bataille – Rue du stade
12 et 13 Mai 2018**

Horaires

Samedi 12 Mai

Courses	Horaire	Longueur	Hauteur	Perche	Poids
100 m CH	12 h 00				
100 m JH	12 h 10				
100 m ESM H	12 h 20				
100 haies ESM F	12 h 45				
100 haies JF	12 h 55				
100 haies CF	13 h 05	CH			
	13 h 25	JESM H			
	13 h 45		JESM F		
	14 h 00		CF		
	14 h 15				
	14 h 30				CH
	15 h 00				JESM H
	15 h 45			CH	
	16 h 15		JESM H		JESM F
	16 h 30				CF
200 m JES F	17 h 30				
200 m CF	17 h 45				
400 m JESM H	18 h 00				
400 m CH	18 h 15				

Dimanche 13 Mai

3000 m MG									
Relais 4x60 m	17 h 30								

**CHAMPIONNATS ESTIVAUX
2018 DE NORMANDIE**

**RÉGIONAUX D'ÉPREUVES COMBINÉES
Les Samedi 12 et Dimanche 13 Mai à Bernay**

**RÉGIONAUX de 20 km (ESV H et F) 10 km (JH et F)
de Marche sur route
Le Dimanche 10 Juin à ?????**

**RÉGIONAUX INDIVIDUELS
CADETS, JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS, MASTERS**

Les Samedi 23 Juin et Dimanche 24 Juin

à CAEN (stade Héлитas)

Les horaires qui sont indiqués dans le présent document pourront être modifiés avant la date de la compétition, et ceci en fonction du nombre de qualifiés. Dans ce cas l'horaire modifié sera indiqué sur le site Internet de la Ligue (il est donc recommandé de consulter le site de la Ligue, au cours de la semaine précédant la compétition) et sera adressé aux clubs.

CHAMPIONNATS DE NORMANDIE

CADETS – JUNIORS – ESPOIRS – SENIORS – MASTERS

1 – Implantation et date (horaires ci-dessous) :

- Samedi 23 et Dimanche 24 Juin à CAEN

2 – Epreuves :

Toutes les épreuves prévues au programme des Championnats de France Individuels des catégories concernées sont au programme (*).

Lorsque les règles techniques le permettent, la compétition sera organisée par niveau.

(*) – Rappel : le championnat régional des 20 km Marche (ESV H et F) de 10 km (JU H et F) sur route se déroulera le Dimanche 11 Juin à ????? et le championnat régional du 5000 m Marche cadets (H et F) le samedi 9 à Lillebonne.

3 – Titres décernés :

Dans toutes les courses et concours, il sera attribué :

- 1 podium scratch (3 médailles)
- 1 podium espoirs, 1 podium juniors et 1 podium cadets (3 médailles).

Les masters qualifiés suivant le tableau des minimas ci-dessous participent sur des haies seniors et lancent les engins de la catégorie seniors.

Les médailles seront remises à l'issue de chaque concours : les athlètes se rendront au podium immédiatement dès la fin du concours sous la responsabilité du chef de concours.

Pour les courses, les athlètes seront appelés après validation des résultats.

Les athlètes absents au podium ne seront pas récompensés...

En courses,

- sur 100m et 200 m, séries et finales toutes catégories confondues, il y aura 2 finales s'il y a 4 séries ou moins, et 3 finales s'il y a 5 séries ou plus, **avec un minimum de 3 Cadets (H et F) et 3 Juniors (H et F)**. Sur les haies hautes tous les concurrents régulièrement classés en séries pourront recourir en finales.

En concours, les 8 premiers athlètes de chaque catégorie à l'issue des 3 premiers essais auront le droit aux 3 essais supplémentaires.

4 – Qualifications et engagements :

Tous les athlètes ayant réalisé les minimas ci-dessous avant le **Lundi 18 Juin**, seront automatiquement qualifiés pour ces Championnats de Normandie. La liste complète des qualifiés sera mise en ligne sur le site de la LNA pour le Mardi 19 Juin.

Les clubs devront confirmer la participation de leurs athlètes directement sur le site avant le vendredi 22 Juin, 12 h 00, dernier délai.

Les demandes de qualifications exceptionnelles (et motivées) sont à faire auprès du Président de la CSO Régionale pour le **Lundi 18 Juin (20 h) dernier délai** :

Le jour de la compétition, les athlètes devront confirmer (ou infirmer) leur participation à la chambre d'appel au minimum 1 heure avant le début de leur épreuve pour toutes les courses et tous les concours.

5 – Jury :

Chaque club devra mettre à la disposition du Directeur de Réunion le nombre d'officiels suivant et ceci pour les 2 jours en fonction du nombre d'athlètes qualifiés :

- De 3 à 6 athlètes : 1 officiel
- De 7 à 11 athlètes : 2 officiels
- De 12 à 16 athlètes : 3 officiels
- + 1 officiel par tranche de 5 athlètes supplémentaires.

MINIMAS REGIONAUX NORMANDIE 2018										
Epreuves	CH	JH	EH	SH	MH	CF	JF	EF	SF	MF
100	12"40	12"25	12"00	11"80	12"50	14"00	13"80	13"70	13"60	14"00
200	25"00	24"70	24"50	24"00	25"00	29"50	29"00	28"80	28"50	29"50
400	58"00	56"50	55"50	54"50	58"00	72"00	70"00	69"00	68"00	72"00
800	2'12"00	2'10"00	2'09"00	2'08"00	2'12"00	2'45"00	2'42"00	2'40"00	2'38"00	2'45"00
1500	4'30"00	4'28"00	4'25"00	4'20"00	4'30"00	5'35"00	5'30"00	5'25"00	5'25"00	5'35"00
3000/5000	10'00"00	18'00"00	17'30"00	17'00"00	18'00"00	12'45"00	12'30"00	20'30"00	20'00"00	20'30"00
100/110 haies	18"00	18"00	18"00	17"50	18"00	18"50	18"50	18"50	18"00	18"50
400 m haies	65"00	64"00	62"00	60"00	65"00	76"00	75"00	74"00	72"00	76"00
2000/3000 m Steeple	libre	11'00"00	10'45"00	10'40"00	11'00"00	libre	libre	libre	libre	libre
Hauteur	1,60 m	1,65 m	1,70 m	1,75 m	1,60 m	1,40 m				
Longueur	5,50 m	5,60 m	5,70 m	5,70 m	5,50 m	4,40 m	4,50 m	4,50 m	4,60 m	4,40 m
Perche	3,20 m	3,40 m	3,50 m	3,60 m	3,20 m	2,40 m	2,40 m	2,50 m	2,60 m	2,40 m
Triple - Saut	11,00 m	9,50 m	9,80 m	10,00 m	10,00 m	9,50 m				
Poids	10,00 m	9,00 m	9,00 m	9,00 m	9,00 m	9,00 m				
Javelot	35,00 m	40,00 m	40,00 m	42,00 m	35,00 m	24,00 m	25,00 m	25,00 m	25,00 m	24,00 m
Disque	30,00 m	30,00 m	30,00 m	32,00 m	30,00 m	24,00 m	25,00 m	26,00 m	26,00 m	24,00 m
Marteau	35,00 m	34,00 m	33,00 m	34,00 m	33,00 m	28,00 m	28,00 m	30,00 m	30,00 m	28,00 m

